

Châtel-Censoir,
**le port de Vézelay
et du Vézélien !**

12 septembre 2026 • Cérémonie d'inauguration



CHÂTEL
CENSOIR



LE MOT DU MAIRE

Lorsque l'on a la chance d'avoir sur son territoire des sites, paysages et équipements qui offrent de formidables opportunités de développement touristique, le devoir des élus locaux est d'obéir au triptyque suivant : les préserver, sans cesse ; les réhabiliter, quand c'est nécessaire ; les valoriser, toujours. À Châtel-Censoir, joli village idéalement situé entre Vézelay et Chablis, le long de l'Yonne et du canal du Nivernais, avec la majestueuse collégiale Saint-Potentien dressée sur son promontoire tel un Mont Saint-Michel bourguignon, c'est le choix déterminé que nous avons fait depuis plusieurs années !

Oui, le tourisme est un levier essentiel de la vie de nos territoires ruraux. La vie, parce que ce sont avant tout des hommes, des femmes et des enfants qui viennent se poser et se reposer ici ; mais la vie aussi, parce que tourisme signifie animations, activités, services et aménagement des espaces, toutes initiatives qui profitent d'ailleurs aussi aux habitants ; la vie enfin, parce que le tourisme est un levier essentiel de développement économique et de la modernisation de l'action publique locale dans nos territoires ruraux, au travers de l'économie présentielle, des investissements d'avenir et des partenariats de gestion avec des opérateurs privés. Qualifier ainsi cette vie sous tous ses aspects permet de signifier concrètement ce que l'on appelle l'attractivité d'un territoire.

L'opération d'envergure de réhabilitation, si ce n'est de renaissance, du port de Châtel-Censoir s'inscrit dans cette vision d'ensemble et constitue l'un des éléments d'une stratégie de long terme et tous azimuts.

Qu'on en juge. La France gaullienne de la fin des années 60 avait déterminé, depuis Paris, la trajectoire touristique du village de Châtel-Censoir en implan-

« Servir les touristes,
c'est servir les habitants
du territoire,
et vice-versa »

tant un village vacances de 200 places, qui fut la plus grande capacité d'hébergement touristique de l'Yonne pendant des décennies ; puis un premier camping fut aménagé au bord de la bucolique rivière Yonne dans les années 70 ; enfin, un port avait été construit au début des années 1990 sur le canal du Nivernais sur l'emplacement de l'ancienne gare d'eau. Ces équipements de premier plan avaient tous vécu et étaient devenus hors normes, voire dangereux, d'un point de vue bâtementaire et technique ; obsolètes au regard des attentes des touristes ; inadaptés aux modes de gestion et commercialisation à l'heure d'Internet ; très éloignés des critères de sobriété énergétique ; etc.

C'est ainsi que l'équipe municipale a engagé au tout début des années 2020 une stratégie offensive de reprise en main de son destin touristique : étude sur le devenir du village vacances, réhabilitation du camping et transfert de gestion, visibilité Internet et actions de labellisation (accueil-vélo pour le camping, Cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté pour la Commune), instauration d'une programmation événementielle saisonnière, et recrutement d'un opérateur pour l'exploitation du port de plaisance

et montage du dossier technique et financier pour une première tranche de travaux de réhabilitation ; mais aussi : mise en place d'une signalétique et de mobiliers urbains « faits maison et en circuit court » ; mise en place d'une maison France services et d'un espace de coworking en lien avec l'agence postale et requalification de la bibliothèque, ces équipements offrant des services et aménités aux touristes (information, télétravail, etc.). Ce sont au total plus de 1 million d'euros (dont les trois quarts auront été pris en charge par des financeurs publics et privés) qui auront été investis sur la période 2021-2026 pour les aménagements touristiques.

À l'heure où le Grand site de Vézelay se déploie, Châtel-Censoir est outillée et déterminée pour lui offrir le port qui lui manquait !



Vive la ruralité portuaire !

Olivier Maguet, Maire de Châtel-Censoir
Co-président de l'Association
des Maires ruraux de l'Yonne

LA RÉHABILITATION DU PORT EN 2026, C'EST QUOI ?

Pour dire les choses simplement, tout était « dans son jus » depuis plus de trente ans, des équipements portuaires stricto sensu aux services associés à la capitainerie et à l'accueil des plaisanciers en passant par le réseau de distribution de fluides et les modes de paiement. L'opération de réhabilitation a été menée au premier semestre 2026 en maîtrise d'ouvrage publique (la Commune de Châtel-Censoir) et en maîtrise d'ouvrage privée (la société exploitant le port, voir encart) pour un montant total de 228 000 €.

Intervention en maîtrise d'ouvrage publique

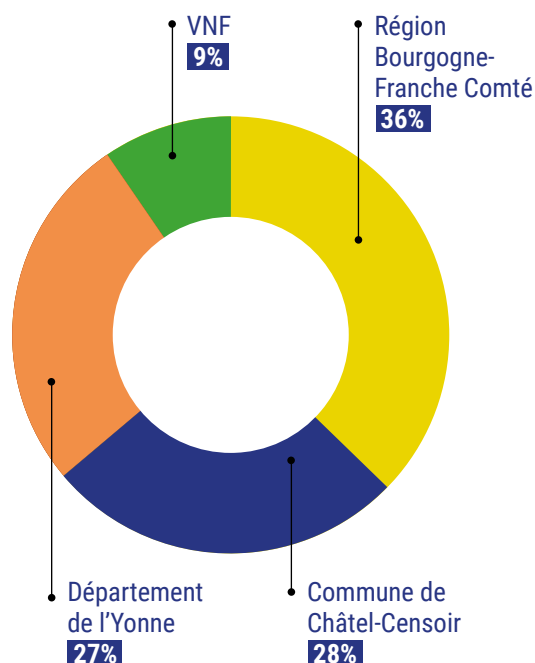
Voici le détail des opérations pour la partie publique, qui concerne les aménagements portant sur domaine public (le port, ses équipements et ses bâtiments) :

Pose d'un système d'alimentation en eau et électricité	90 100 €
Acquisition et pose d'un système d'alimentation en fluides (eau et électricité) par 9 bornes de distribution (il n'y en avait que 6 auparavant, dans un état parfois dangereux pour les clients) associé à un totem de gestion centralisée permettant la distribution des différents services avec écran tactile 24 pouces et terminal de paiement CB. Ce fut le plus gros poste de cette opération de réhabilitation, qui a nécessité des travaux conséquents de génie civil.	
Réfection des lisses et du ponton central	17 600 €
Réfection complète des lisses en bois (les planches qui protègent les coques des bateaux des paleplanches tout le long du port) et du ponton en bois central. C'était un vrai enjeu de sécurité pour les personnes et les bateaux.	
Réfection des chéneaux et nettoyage de la toiture du hangar	7 800 €
Réfection des chéneaux et nettoyage de la toiture du bâtiment accueillant le hangar et la capitainerie.	
Installation d'une rangée de 6 mats	4 000 €
Et enfin, parce qu'un port n'est pas vraiment un port s'il n'a pas ses drapeaux flottant au vent au bord de l'eau : installation d'une rangée de 6 mats de 6 mètres portant fièrement les pavillons de Châtel-Censoir, du Grand site de Vézelay, de la Région et du Département, de l'Europe et bien sûr notre emblème national !	
Total de la partie investissements publics	119 500 €



1 EURO D'ARGENT PUBLIC INVESTI
A GÉNÉRÉ PRÈS
DE 1 EURO D'ARGENT PRIVÉ

Répartition du financement de la partie publique



Hors budget dédié, la Commune a aussi fourni des éléments de mobilier urbain pour environ 3 000 €. Ces éléments proviennent d'un programme original et participatif, soutenu par le dispositif ENVI de la Région Bourgogne-Franche Comté, où un groupe d'habitants a conçu une ligne de mobiliers urbains (bancs, tables, panneaux et totems d'information, ombrières, etc.) puis travaillé avec des artisans et fournisseurs locaux pour la création des prototypes et la production en série.

D'autres interventions publiques sont programmées dans les mois qui viennent :

- La création d'une zone de circulation réglementée sur le port de plaisance avec les aménagements de voirie associés (le Conseil municipal a déjà délibéré en ce sens le 5 juin 2026).
- La reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales.
- L'aménagement paysager.

Intervention en maîtrise d'ouvrage privée

La société exploitant le port de plaisance a elle aussi beaucoup investi dans le cadre de cette opération de réhabilitation.

Rénovation complète de la capitainerie	21 400 €
Reprise des sanitaires et de la plomberie, électricité, peinture, luminaires, remplacement des équipements et de l'électroménager, aménagement des abords.	
Pose de 18 bollards supplémentaire pour faciliter l'amarrage des bateaux	16 400 €
Achat des bollards et travaux de génie civil.	
Rénovation du ponton central	2 600 €
Réparation de la structure métallique et des caissons de flottaison.	
Création d'une cave à vin	23 800 €
Aménagement d'un espace clientèle qui offre aussi des produits de première nécessité et aménagement d'un parking.	
Acquisition de deux bateaux neufs destinés à la location à la journée	38 000 €
Une offre qui manquait cruellement sur le canal !	
Acquisition et aménagement de chalets amovibles	6 200 €
Ces équipements sont proposés aux producteurs, artisans et prestataires, qui viennent compléter l'offre de services aux plaisanciers.	
Total de la partie investissements privés	108 400 €

Focus sur les exploitants du port de plaisance

La réhabilitation, c'est aussi le choix d'un autre mode de gestion, adapté aux usages des clients et répondant à leurs attentes : moyens de paiement modernes (fini le carnet à souche avec de la petite monnaie...), souplesse dans la fixation des tarifs (fini les délibérations du conseil municipal pour le tarif de la machine à laver...), amplitude d'accueil toute la journée (fini les plages horaires restreintes au moment de l'ouverture ou la fermeture des écluses...).

Tout cela est rendu possible par le transfert de gestion à un exploitant privé. C'est ce qu'a clairement souhaité la Commune, en s'appuyant sur l'expérience réussie du transfert de gestion du camping municipal il y a trois ans (voir ci-après). Ainsi, en décembre 2025, la Commune et VNF

ont signé conjointement avec la société Bedann des conventions lui permettant d'utiliser le domaine public fluvial (VNF) et celui de la Commune sur la zone du port. Contre redevances annuelles à VNF et à la Commune, la société prend en charge la totalité de l'exploitation. Il n'y a plus aucune charge pour la Commune, mais au contraire un revenu annuel (alors que l'activité portée en régie était structurellement déficitaire).

Au-delà de l'aspect financier –qui n'est pas négligeable dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile pour les communes– ce mode de gestion où l'exploitant doit impérativement « faire tourner la boutique » pour que son activité soit viable présente le grand avantage de développer ce que l'on appelle l'économie présentielle : plus les services et l'accueil sont au rendez-vous, avec des équipements modernisés, plus les bateaux s'arrêtent et plus les plaisanciers irriguent le territoire. Cela tombe bien : il y a bien longtemps que le port de plaisance de Châtel-Censoir n'avait pas connu une telle fréquentation ! De la même façon que cela faisait longtemps qu'il n'avait pas offert une présence humaine aussi importante : le couple formé par Audrey et Étienne, les exploitants de la société Bedann, est présent du matin au soir.

Tout cela contribue à moderniser l'action publique locale !



Une expérience réussie le transfert de gestion du camping municipal

En février 2024, le conseil municipal a confié la gestion du camping à la société Onlycamp dont les dirigeants avaient été croisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation d'un site d'hôtellerie de plein air sur le site de l'ex-village vacances et du camping. Interview d'Axel Pénin, directeur général d'Onlycamp.



INTERVIEW

Axel Pénin, directeur général d'Onlycamp.

Vous avez signé le contrat de gestion du camping de Châtel-Censoir au nom de la société Onlycamp dont vous êtes le directeur général. Pouvez-vous nous dire ce qu'est Onlycamp et quelles sont les caractéristiques du contrat ?

Axel Pénin : Onlycamp est une marque de petits campings-nature, filiale du groupe Huttopia. Huttopia, entreprise familiale lyonnaise créée il y a 25 ans par Philippe et Céline Bossanne, est un acteur reconnu dans le secteur de l'écotourisme en Europe et développe une offre d'hébergement en pleine nature. Du côté d'Onlycamp, nous exploitons aujourd'hui plus de 70 campings de petite et moyenne taille partout en France, sous un format simple, authentique, res-

pectueux de l'environnement et très intégré au territoire. Notre vocation est d'apporter notre savoir-faire au sein des campings que nous gérons ; aussi, nous formalisons de vrais partenariats avec les communes qui nous font confiance, dans lesquels nous sommes notamment en charge de la gestion, de la commercialisation, de l'exploitation du quotidien, de l'installation de nouveaux hébergements locatifs... La Commune garde la responsabilité des opérations de maintenance et de l'entretien du site. Ainsi, chacun œuvre dans le bon sens pour dynamiser l'activité et faire venir de nouveaux campeurs.

Comment avez-vous connu Châtel-Censoir (et Coulanges) dont vous avez signé la gestion des campings ?

Axel Pénin : en 2022, nous avions été en contact avec la commune de Châtel-Censoir dans le cadre d'un précédent appel à projet sur la requalification de l'ancien village vacances. Nous n'avions pas été au bout de ce projet car ce n'était pas notre cœur de métier, mais nous avons été séduits dès notre première visite par l'environnement très agréable et bucolique du camping et par le dynamisme des élus rencontrés à Châtel-Censoir.

Dès 2024, vous avez posé des tentes : quelles en sont leurs caractéristiques ? Comment voyez-vous l'aménagement du camping à terme ?

Axel Pénin : Nous avons effectivement installé de nouveaux hébergements locatifs toilés afin de compléter et diversifier l'offre de services. En 2025, nous avons étoffé l'offre d'hébergement, en proposant davantage de confort au travers de chalets type *tiny house*, en remplacement des anciens *mobil-homes*. Nous avons aussi porté une attention particulière à la clientèle des vélotouristes en implantant des *Pods*. Néanmoins, pas question de trop densifier le camping avec des hébergements : nous conservons toujours une large majorité d'emplacements nus à destination des vrais campeurs !

Un nouveau souffle au bord de l'Yonne

À deux pas du camping et du port, l'ancien terrain en friche entame sa transformation pour devenir une aire de vie conviviale. Une fontaine sous abri, des tables de pique-nique, des bancs et des porte-vélos pour reprendre son souffle. Mais aussi prochainement une table de ping-pong voire un terrain de pétanque au bord de la rivière. Des arbres seront plantés à l'automne 2026 pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur, de quoi profiter pleinement de la vue sur la Collégiale.



Conception / réalisation : f.roman@sorroche.fr. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

